



LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

14 mars 2018

SOMMAIRE

1. La poursuite du redressement avec une construction budgétaire contrainte par la contractualisation imposée par l'Etat
2. Un recours à l'emprunt devant nous permettre de mener à bien nos investissements et une volonté d'optimisation de l'ensemble de nos ressources (plan de cessions du patrimoine privé et taxe d'aménagement)
3. Maintien et poursuite du programme d'investissement

1. La poursuite du redressement avec une construction budgétaire contrainte par la contractualisation imposée par l'État

Quelle réalité recouvre la contractualisation ?

- Le gouvernement actuel a mis en place, pour les collectivités dont les dépenses de fonctionnement dépassent 60 millions d'euros, une contractualisation avec l'État sur des objectifs stricts de gestion, exposant leur non-respect à de possibles « malus ».
- Pour ce faire, une convention État-Collectivité devra être signée au plus tard le 30 juin 2018.

Quel est l'impact sur le budget municipal ?

- Le cadrage budgétaire 2018, avant l'arrivée du dispositif de contractualisation, s'est inscrit dans une recherche structurelle d'économies sur ses propres charges de fonctionnement avec des demandes de baisses conséquentes.
- Le cadrage budgétaire prévoyait la diminution des charges à caractère général ou d'activités d'un montant de 400 000 €.

Concernant les charges d'investissement :

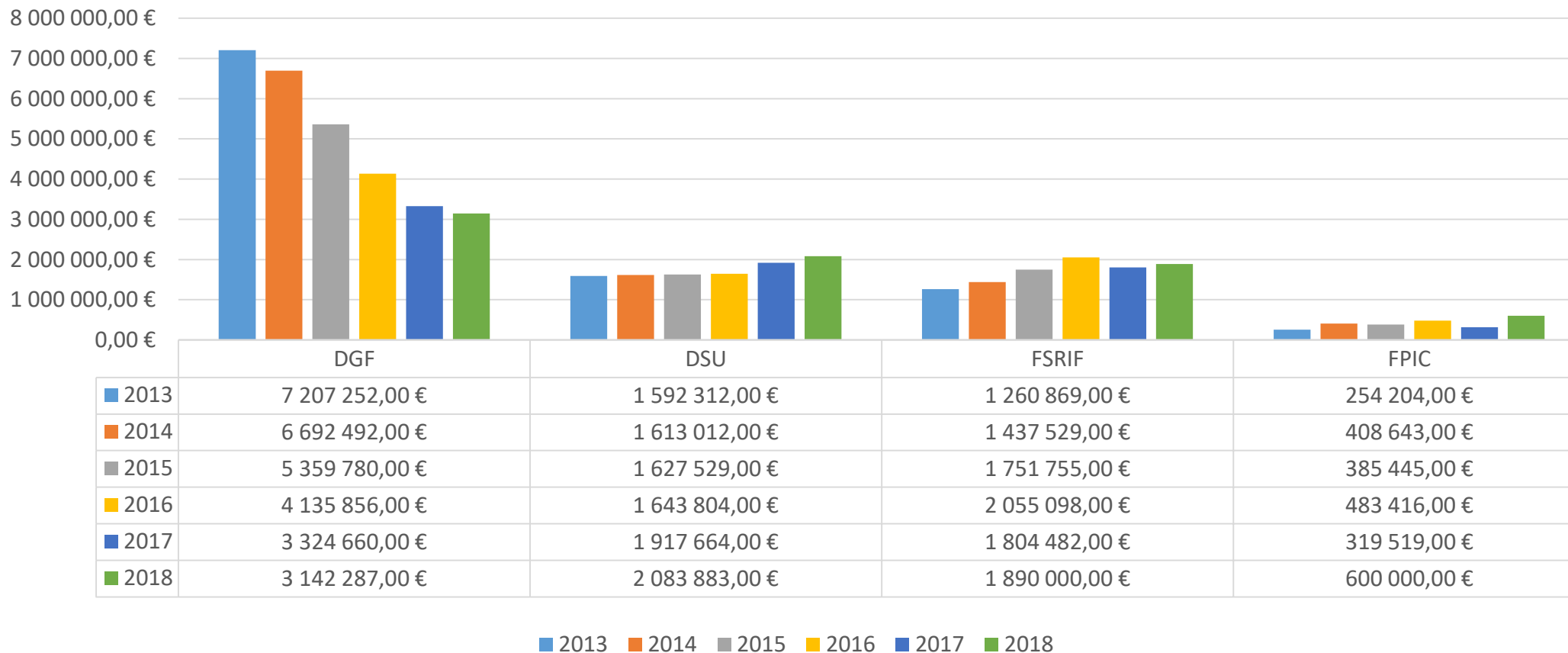
- Les collectivités, dont la capacité d'autofinancement en 2016 dépassait le plafond national de référence de 12 ans, ont l'obligation d'améliorer leur capacité de désendettement.
- En ce qui nous concerne, notre capacité de désendettement, en 2017, bien que largement améliorée par rapport au début du mandat, est de 55 ans.

EXPRIMÉ EN ANNÉE						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT	80,7	93,4	∞	∞	55,7	32

Zoom sur les différentes sources de recettes :

- Les dotations de l'État
- Les impôts locaux sur les ménages
- L'épargne communale

Évolution des recettes de l'État



*DGF : Dotation globale de fonctionnement / DSU : Dotation de solidarité urbaine / FSRIF : Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France
 FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales*

Les impôts locaux sur les ménages

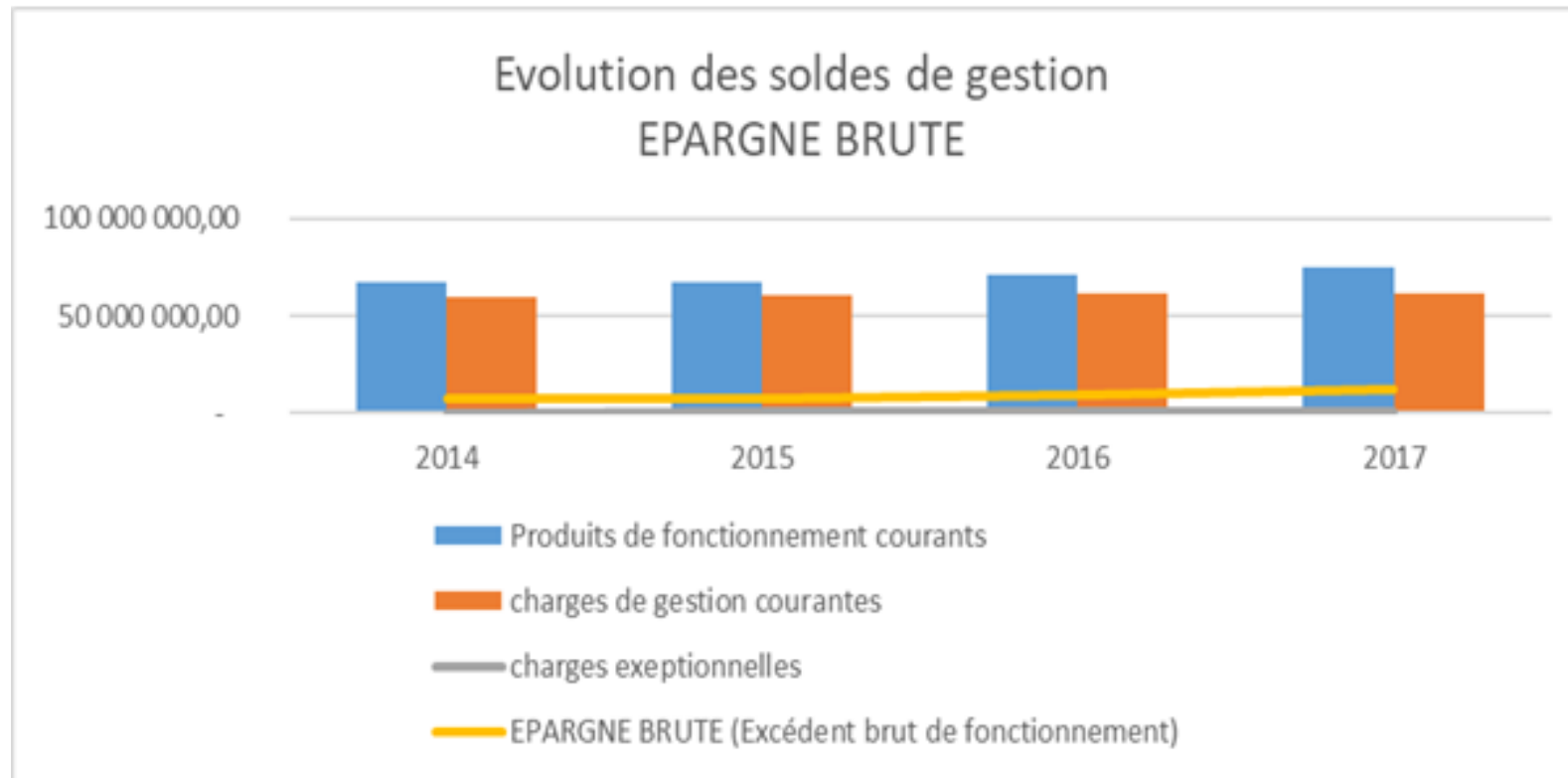
La Ville a voté dans le cadre de l'exercice budgétaire 2017 :

- une majoration de 60% de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, soit un produit de **455 168 €**.
- Cette recette pourrait, éventuellement, être revalorisée de 1,2% et atteindre **460 630 €** en 2018.
- une majoration de 5,2 % de la taxe d'habitation sur les résidences principales, soit un produit de **13 994 000 €**
- une majoration de 19,9% sur le foncier bâti, soit un produit de **18 646 000 €**
- une majoration de 5,2% sur le foncier non bâti, soit un produit de **30 592 €**

En 2018, la Ville n'augmentera pas les impôts sur les résidences principales, le foncier bâti et non bâti.

L'épargne communale

- L'évolution de l'épargne communale est stable.



Le projet de budget prévisionnel en fonctionnement

2018	2019	2020
------	------	------

Section de fonctionnement

TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	81 822 000	82 640 220	83 466 622
---	------------	------------	------------

TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	77 950 000	78 600 000	78 200 000
---	------------	------------	------------

Charges financières	5 050 000	5 100 000	5 100 000
---------------------	-----------	-----------	-----------

Charges exceptionnelles	100 000	100 000	100 000
-------------------------	---------	---------	---------

Charges courantes	72 800 000	73 400 000	73 700 000
-------------------	------------	------------	------------

Autofinancement courant	9 022 000	9 240 220	9 766 622
-------------------------	-----------	-----------	-----------

Les dépenses de personnel

- La masse salariale pèse encore lourdement, mais l'ensemble des mesures prises l'année dernière a permis de maîtriser l'évolution de cette dépense.

Situation budget prévisionnel (BP) 2017				
BP 2016	Décision modificative (DM) 2016	Réalisé 2016	BP 2017	Evolution BP 2016/BP 2017
44 118 000	650 000	44 386 714	43 603 000	-1.2 %
Situation BP 2018				
BP 2017	DM 2017	Réalisé 2017	BP 2018	Evolution BP2017/BP 2018
43 603 000	300 000	43 900 000	44 100 000	0.45 %

À noter : Le poids financier des avancements de carrière du personnel (avancement de grades, d'échelons...) est compensé par l'arrêt des Temps d'activités périscolaires (TAP), soit une économie substantielle de plus de 220 000 €.

- Un protocole d'accord signé entre la Collectivité et la Caisse des Dépôts et Consignations en septembre 2017 intègre les données suivantes :

	2018	2019	2020
dont charges de personnel	44 700 000	45 300 000	45 500 000

En 2018, les objectifs du protocole en matière de dépenses de personnel seront respectés.

Les subventions accordées aux associations

Ville de Bagnolet	BP 2015	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
Subvention de fonctionnement du Comité d'Activités Sociales et Culturelles	270 000,00	270 000,00	270 000,00	270 000,00	270 000,00
Subvention de fonctionnement aux associations	1 450 000,00	1 449 000,00	1 469 000,00	1 551 900,00	1 480 000,00
Caisse des écoles	170 000,00	170 000,00	170 000,00	170 000,00	200 000,00
Centre Communal d'Action Sociale	1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00	1 350 000,00	1 350 000,00
Total	3 290 000,00	3 289 000,00	3 309 000,00	3 521 900,00	3 480 000,00
Ville de Bagnolet	BP 2015	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
Subvention d'investissement	39 000,00	90 000,00	270 000,00	232 000,00	37 000,00

BP : budget prévisionnel / CA : compte administratif

2 . Un **recours à l'emprunt** devant nous permettre de mener à bien nos **investissements** et une **volonté d'optimisation** de l'ensemble de nos ressources

(plan de cessions du patrimoine privé et taxe d'aménagement)

Situation de la dette communale

- En 2017, la Ville a contracté un prêt de 5 000 000 € auprès de la banque Arkea pour financer ses investissements.
- La Ville a par ailleurs obtenu un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer son Plan de rénovation urbaine.
Ce prêt sera consolidé dans l'exercice 2018 et fera l'objet d'un report de crédit.

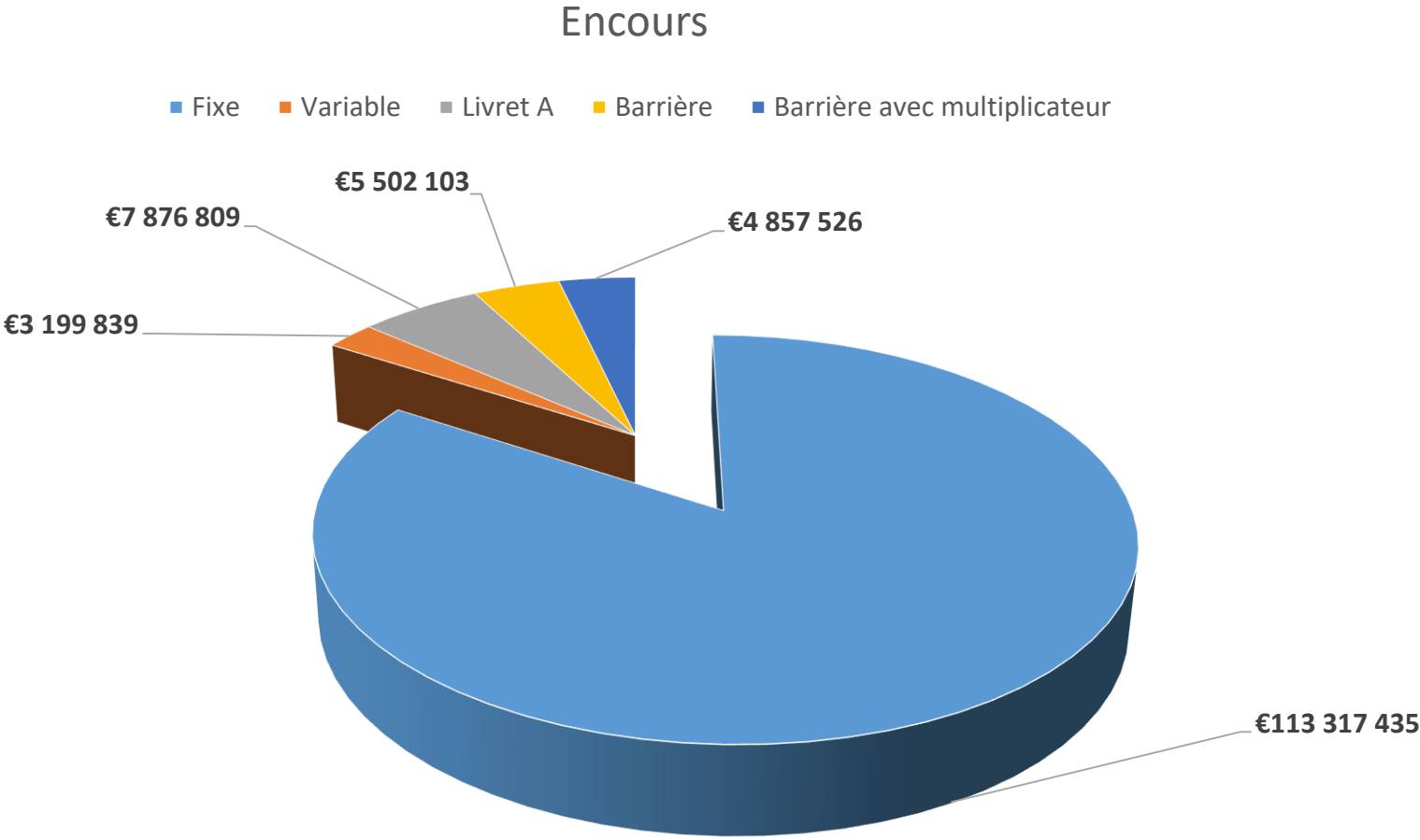
La Ville poursuit sa maîtrise de l'emprunt afin de réaliser son objectif de désendettement.

Stock de dette au 1er janvier 2018

Synthèse de la dette au 01/01/2018				
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
134 753 712 €	3,60%	14 ans et 5 mois	9 ans et 8 mois	37

Dette par type de risque			
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	113 317 435 €	84,09%	3,75%
Variable	3 199 839 €	2,37%	0,00%
Livret A	7 876 809 €	5,85%	2,29%
Barrière	5 502 103 €	4,08%	4,23%
Barrière avec multiplicateur	4 857 526 €	3,60%	3,89%
Ensemble des risques	134 753 712 €	100,00%	3,60%

Structure de la dette au 1er janvier 2018



3. **Maintien et poursuite** du programme d'investissement

Contexte

- En 2018, plus aucun crédit ne sera inscrit pour le remboursement de l'Hôtel de ville.

La commune a définitivement soldé cette dette.

Pour rappel, dans le cadre du protocole d'accord liant le constructeur et la Collectivité, la Ville a dû de verser la somme 2,3 millions d'euros par an pendant trois ans.

- L'élaboration du budget d'investissement s'effectue, selon le cadre fixé par la Cour des comptes, avec un prévisionnel de travaux (dont PRU) de 25 000 000 €.

Gestion de l'investissement

Section d'investissement	2018	2019	2020
Recettes d'investissement (hors emprunt)	9 597 625	8 515 000	5 909 000
dont FCTVA	1 400 000	4 015 000	2 409 000
dont subventions d'investissement + TAM	8 197 625	4 500 000	3 500 000
Autofinancement disponible	7 319 627	6 455 222	4 375 624
+ produits des cessions d'actifs	3 500 000	5 000 000	3 000 000
Capacité d'investissement	10 819 627	11 455 222	7 375 624
Dépenses d'investissement (hors dette)	25 000 000	15 000 000	5 000 000
Encours dette	150 924 713	149 924 713	150 024 713
Dette par habitant	4 127	4 100	4 102
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	37,5	35,4	31,5

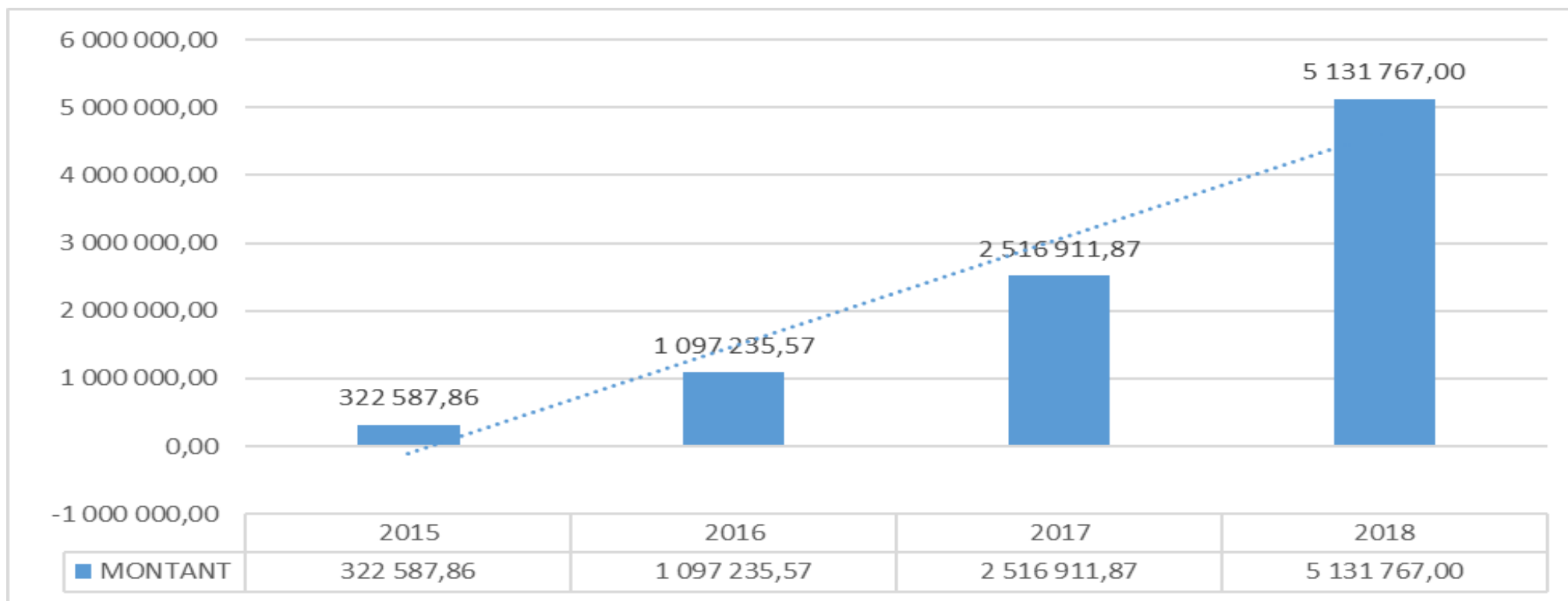
FCTVA : fonds de compensation de la taxe sur valeur ajoutée / TAM : Taxe d'Aménagement

Des ressources soutenant l'investissement

- Le produit attendu de la taxe d'aménagement, c'est-à-dire la contribution des promoteurs immobiliers à la construction d'équipements publics, est d'environ 5,1 millions d'euros.
- Un plan de cession du patrimoine privé de la Ville sera réalisé tout au long de l'année 2018 sur la base d'un cadre validé en Conseil municipal, au même titre que les années précédentes. Les produits de ces cessions immobilières ne seront inscrits qu'après finalisation des ventes.
- Dans le cadre du protocole signé avec la Caisse des Dépôts et Consignations, un nouvel emprunt fléché sur l'opération PRU sera inscrit à hauteur de 7 000 000 €.

Progression de la taxe d'aménagement

TAXE D AMENAGEMENT	MONTANT	PROGRESSION
2015	322 587,86	
2016	1 097 235,57	71%
2017	2 516 911,87	56%
2018	5 131 767,00	51%



Les programmes prioritaires pour 2018 sont :

- Poursuite du Programme de rénovation urbaine pour les quartiers des Malassis et de la Noue : **14 millions d'euros.**
- Reconstruction du groupe scolaire Paul-Langevin : **4 millions d'euros.**

(Redéploiement des crédits prévus pour l'opération de réhabilitation du groupe scolaire Jules-Ferry suite à l'état dégradé et accidentogène constaté à l'automne dernier)

- Outre ces deux opérations, 5 millions d'euros supplémentaires seront réservés pour des travaux de voirie et de réhabilitation du patrimoine bâti.
- La Ville provisionne 350 000 € réservés au remboursement in fine des prêts de la Deutsche Bank.

Les investissements portent également sur les projets suivants :

- La poursuite du Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés des Coutures : 500 000 €
- L'acquisition de véhicules de service électriques : 176 000 €
- Le remplacement de deux aires de jeux au parc du château de l'Étang : 120 000 €
- Le comblement des carrières au 115 rue Robespierre : 600 000 €
- Les travaux de voirie (hors PRU) : 2 000 000 €
- Le renouvellement de matériels informatiques : 350 000 €
- Le mobilier scolaire : 90 000 €
- Les travaux du Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) : 320 000 €
- Les travaux de préservation du patrimoine bâti : 1 360 000 €

Conclusion

Les **orientations budgétaires 2018** visent à intégrer les contraintes liées au cadre législatif et réglementaire tout en préservant un service public local de qualité et en préparer l'avenir.